



Préavis de 1 mois fin de CIF

Par **Clara100**, le **28/01/2013 à 13:20**

Bonjour

Je suis actuellement en Congé Individuel de Formation CDD.

Je finis ma formation début Mars et souhaiterais déménager en Mars.

Je me pose la question si la fin du CIF peut être assimilée à une fin de CDD et si dans ce cas j'ai bien le droit au préavis de 1 mois uniquement.

J'ai un contrat de travail et le statut de salarié, mon employeur étant ADECCO mais il est bien précisé sur le contrat de travail en objet du contrat "mission formation".

J'ai peur que mon agence immobilière joue sur cela et me refuse le préavis d'un mois.

Est ce que quelqu'un peut me renseigner ou s'est trouvé dans ce cas?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **28/01/2013 à 13:23**

Bonjour,

La question est de savoir si vous avez bien un contrat de travail. Si c'est bien un CDD, alors sa fin vous donne bien droit au préavis réduit à un mois.